

PROJET PEDAGOGIQUE ALSH (3-11 ANS)
Service Jeunesse

COMMUNE DE
MARTILLAC



HAUTES TERRES DES GRAVES



Janvier 2021

SOMMAIRE

1. PREAMBULE

- 1.1 Présentation de la commune**
- 1.2 L'ALSH**

2. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

- 2.1 Définitions**
- 2.2 Rappels des objectifs du PEDT**
 - 2.2.1 Questions éducatives**
 - 2.2.2 Les objectifs du PEDT**

3. DESCRIPTIFS DES STRUCTURES

4. LES BESOINS GENERAUX DES ENFANTS

- 4.1 Les besoins physiologiques**
- 4.2 Le besoin de sécurité**
- 4.3 Le besoin d'appartenance**
- 4.4 Le besoin d'estime de soi**
- 4.5 Le besoin de réalisation de soi**

5. OBJECTIFS GENERAUX

6. MOYENS

7. Rôles et attitudes de l'équipe éducatives

- 7.1 Composition de l'équipe pédagogique du Service Jeunesse et Éducation**
- 7.2 Gestion et Evaluation des animateurs et stagiaires**

8. LES PROJETS D'ANIMATIONS

- 8.1 Journée-type**
- 8.2 Organisation générale des animations**
 - 8.2.1 Projets « phares »**
 - 8.2.2 Séjours**

9. EVALUATION

10. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

1. PREAMBULE

1.1 Présentation de la commune

Martillac est une commune de 3067 habitants, située en Sud-Gironde aux portes de l'agglomération Bordelaise. La commune est composée de zones d'habitations, de zones artisanales et principalement de zones agricoles viticoles et forestières.

Depuis plusieurs années, la commune de Martillac est fortement engagée dans l'action auprès des jeunes, considérée comme un axe essentiel à l'éducation et du bien vivre ensemble.

Avec la mise en œuvre d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ qui va devenir CTG - Convention territoriale Globale) en lien avec la CAF, la commune s'est investie bien au-delà de ses aptitudes et de ses obligations. L'objectif étant « l'universalité ».

Les élus municipaux de Martillac a posé un constat sur les besoins des parents et des jeunes de la commune et a voulu promouvoir des activités de loisirs et d'éveil hors temps scolaire grâce à la mise en place d'une politique Enfance Jeunesse.

1.2 L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

L'ALSH 3-11 ans de Martillac essaie de répondre à l'un de ces besoins pendant les vacances scolaires.

Ces temps de loisirs participent à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement, une expérience. L'ALSH est un lieu d'apprentissage au « vivre ensemble » qui permet au public accueilli de se confronter à la différence et de se sociabiliser.

La commune de Martillac, en tant qu'organisatrice, a élaboré un PEDT (Projet éducatif de territoire) qui prend en compte, dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, les besoins psychologiques et physiologiques des enfants encadrés. Il définit les objectifs de l'action éducative et de l'équipe d'encadrement.



2. PRESENTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

2.1 Définitions

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif DE TERRITOIRE (PEDT) élaboré par les élus de la commune de Martillac. Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils, le Projet Pédagogique décrit un accueil en particulier.

Le temps extrascolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant régi par les règles de la collectivité. Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie et découlant de la volonté éducative annoncée dans le PEDT. Il présentera les moyens nécessaires à leur mise en œuvre mais aussi précisera la méthode d'évaluation des actions entreprises.

NB : *Pourquoi faire un projet pédagogique ?*

- ▶ *Pour donner un cadre : le projet pédagogique propose une base commune et des spécificités selon les sites (il existe une partie maternelle pour les 3-6 ans et une partie primaire pour les 6-11ans). Il est évolutif et correspond aux objectifs fixés par le maire, les élus, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et le service Jeunesse. Le PEDT donne les orientations et les choix idéologiques et politiques de la collectivité. Il donne un cadre au projet pédagogique. Ce dernier est donc le prolongement du PEDT.*
- ▶ *Le projet pédagogique permet d'affiner des objectifs généraux en objectifs opérationnels ou pédagogiques, puis en moyens. Le projet pédagogique donne un sens et une direction aux actions du pôle extrascolaire, il permet de passer de l'idée à l'action. Il apporte une concrétisation des idées générales en moyens humains, matériels, organisationnels et en activités. Ce projet sera le fil directeur, la colonne vertébrale de nos temps extrascolaires. Chaque agent, chaque intervenant, devra se sentir impliqué dans les engagements pris dans le présent projet. Ce projet est aussi une réponse aux questions que l'on peut se poser.*

2.2 Rappel des objectifs du PEDT

2.2.1 Questions éducatives

- Comment apprendre à des enfants à vivre en société en respectant l'autre, en apprenant à trouver sa place dans différents groupes ?
→ **Objectifs : Sociabilité et Civisme**
- Comment apprendre à l'enfant à découvrir et à affirmer ses compétences et ses talents personnels en coexistant avec les autres et non au détriment des autres ?
→ **Objectifs : Vivre ensemble et Développement personnel**
- Comment apprendre aux enfants à être ouvert, curieux, solidaire et responsable ? Comment le préparons-nous à être un adulte en devenir ?
→ **Objectifs : Citoyenneté et Autonomie**

2.2.2 Les objectifs du PEDT

- Mobiliser les acteurs éducatifs et les citoyens de la commune de Martillac
- Construire une politique éducative partagée
- Faire participer les enfants et les jeunes de la commune de Martillac
- Développer des espaces éducatifs de qualité
- Former les acteurs éducatifs
- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Soutenir les parents dans leurs responsabilités et leurs rôles
- Participer et aider au développement personnel des enfants et des jeunes de la commune
- Développer des partenariats conventionnés entre les différents acteurs avec la même ligne directrice
- Augmenter la visibilité des actions et des événements qui sont les facteurs d'attractivité de la commune



3. DESCRIPTIF DES STRUCTURES

- **Organisateur : Commune de Martillac**
- **N° d'habilitation : ALSH : 0330200CL000120**
- **Lieux / Locaux :**
 - **3-6 ans : Ecole des 1000 sources**
L'école est équipée :
 - D'un terrain multisports
 - D'une salle de restauration scolaire et d'un restaurant self
 - D'une salle informatique
 - De 2 bibliothèques
 - De 2 salles d'évolution (maternelle)
 - Une salle d'activité ALSH

- **6-11 ans : Salle des Vignes (Plaine des Sports)**

Salle de danse (accueil)

Dojo

Salle Multisports de « Tout Vent »

Salle Annexe (restauration et activités)

2 terrains de football

2 terrains de tennis

1 Skate Park

➤ **Type de structure : Accueil de loisirs sans hébergement multisite**

Les enfants accueillis vivent sur la Commune de Martillac en grande majorité ou sous certaines conditions hors communes. L'ALSH accueille aussi des enfants atteints de troubles de la santé (allergie, asthme...) ou de handicap physiques, psychiques et des troubles du comportement. Dans le cadre des troubles de la santé, les parents en informent la structure par le biais de la fiche sanitaire et fournissent le nécessaire pour que l'enfant soit en sécurité (PAI : protocole d'accueil individualisé). Dans le cas d'enfants porteurs de handicap, une communication particulière est instaurée entre le responsable du service, les directrices, l'équipe d'animation et la famille pour que l'enfant s'intègre au sein de la structure et s'épanouisse.

Selon la loi de Février 2005, il est impossible de refuser l'inscription d'un enfant handicapé dans un ACM (accueil collectif de mineurs) dès l'instant que les parents en font la demande. Même si de gros efforts d'organisation peuvent être engagés pour certains types d'accueil (personnel qualifié, locaux adapté...). Il peut arriver que l'accueil soit dans l'incapacité d'accueillir l'enfant et que son inscription ne soit pas dans son intérêt. Le responsable devra alors expliquer aux parents toutes les difficultés rencontrées et être en mesure de proposer un autre type de structure.

➤ **Effectifs :**

- Moins de 6 ans : capacité 40 places avec 1 animateur pour 8 enfants
→ 5 animateurs + 1 directrice
- Plus de 6 ans : capacité 60 places avec 1 animateur pour 12 enfants
→ 5 animateurs + 1 directrice

→

➤ **Horaires :**

- 7h30 - 9h : Accueil Extrascolaire
- 9h - 17h : Journée ALSH (activités et sorties)
- 17h - 18h30 : Accueil Extrascolaire

➤ **Modalités d'inscription**

- L'inscription se fait via le site internet de la mairie de Martillac (onglet Carte +) à l'avance ou se rapprocher de la direction de l'ALSH.
- Le dossier d'inscription à remettre au service jeunesse et valable pour l'année scolaire :
- Fiche sanitaire
- Fiche de renseignements

- Photocopie du carnet de santé pour les vaccins
- Photocopie d'attestation d'assurance maladie
- Photocopie d'assurance extra-scolaire
- Signature du règlement intérieur
- Dernier avis d'imposition du foyer (pour la régie monétique de la mairie)
- Le début des inscriptions se fait à la semaine à partir de fin avril et l'ouverture des inscriptions à la journée à partir de fin mai.
- Possibilité d'inscrire à J-2 en fonction du nombre de places libres. Se rapprocher de la direction de l'ALSH
- La direction se réserve le droit de refuser l'inscription pour des raisons d'organisation et d'encadrement.
- Les modifications peuvent se faire 15 jours avant la date réservée. Au-delà plus aucun changement ne peut être effectué sur le site sinon se rapprocher de la direction de l'ALSH
- Annulation et absences : la journée ne sera ni remboursée, ni reportée sur d'autres périodes. Seules les absences motivées par un certificat médical, présenté dans la semaine qui suit l'absence, seront déduites.



➤ **Tarifs**

Les services communaux (APS, ALSH, Loisirs Ados, et accueil extrascolaire) font l'objet d'une tarification et de modalités de facturation et de paiements établies chaque année par délibération.

Le calcul du montant de la participation famille s'appuie sur le taux d'effort appliqué aux ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

- A la ½ heure pour l'accueil périscolaire et extrascolaire
- A la journée pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires (repas compris)
- A la journée ou à la ½ journée pour les mercredis (repas compris)
- A la journée pour les séjours (repas compris)

L'approvisionnement du compte famille se fait avant le début des activités, auprès de la régie située à la mairie ou via le site internet de la mairie : Carte + portail famille.

- **Transport** : la commune met à disposition deux minibus de 9 places pour les déplacements. Pour les sorties nous faisons appel à une société locale de transport (Atlantic Cars).

➤ **Le public : caractéristiques des enfants de 3 à 11 ans.**

MOYENNE (6-8 ans) ET GRANDE (9-12 ans) ENFANCE

Caractéristiques Morphologiques et Fonctionnelles	Aspects Psychomoteurs, Affectifs et Sociaux	Repères, Précautions et Conséquences au niveau de l'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du rapport poids-puissance : augmentation de la force même si système musculaire encore peu développé - Maîtrise du schéma corporel (représentation de son propre corps) et maîtrise corporelle d'un très bon niveau (agilité féline) - La motricité s'améliore : Coordination, mouvements plus fins - Appareil cardio-pulmonaires ayant des possibilités d'adaptation à l'effort encore faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'activité mais aussi de justice, d'initiative. - Compréhension d'un code, d'une règle imposée. Naissance du sens des responsabilités - L'enfant cherche à agir en référence au modèle (le meilleur, le moniteur) : identification, mimétisme - Capacité d'attention, de réflexion et de concentration - Curiosité, envie d'apprendre, désir de savoir, s'intéresse à tout - Désir de compétition - Besoin d'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - Fatigabilité lors d'efforts soutenus - Proposer une activité ludique ; Priorité à l'action. - Organiser les séances de manière rigoureuse : Expliquer clairement le but de la tâche ; Donner des consignes de réalisation claires, des repères précis qui sont répétés - Age de "grâce" des acquisitions et du contrôle des mouvements, la meilleure période pour l'apprentissage moteur. Insister sur les qualités de coordination, d'adresse, précision, rythme, vitesse - Les efforts de type résistance (anaérobie) et musculation à proscrire - Donner des responsabilités - Apprendre les règles du jeu et les respecter - Initier à la compétition : apprendre à relativiser l'échec

PETITE ENFANCE de la 3ème à la 5ème année

Caractéristiques Morphologiques et Fonctionnelles	Aspects Psychomoteurs, Affectifs et Sociaux	Repères, Précautions et Conséquences au niveau de l'enseignement
<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité des cartilages articulaires. Squelette souple et malléable. Grande souplesse des articulations - Mauvaise adaptation cardiaque aux efforts importants - Fatigabilité (croissance importante) - Acquisitions motrices rapides 	<ul style="list-style-type: none"> - grand besoin de mouvement, de jeu. Le jeu est symbolique (jeu du faire comme) - Motricité parfois désordonnée, anarchique, nombreuses chutes - Structuration de la latéralisation (3 à 7 ans) et de la coordination - difficultés de structuration espace/temps - Peu attentif (se disperse facilement), égocentriste - Crise d'opposition des 3 ans (complexe d'Edipe) - Grande curiosité : âge des pourquoi ? - Faible facultés d'analyse de raisonnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la régularité des rythmes de vie. Nécessité de périodes de calme et de repos - Pas d'activité physique intense sauf si de très courte durée (anaérobie alactique) - Insister sur les gestes qui font appel à l'équilibre, la coordination, l'adresse, la vitesse - pas de conscience objective du danger ou surestimation du risque encouru. Donner clairement les limites - Ne pas trop parler, ne pas détailler les explications techniques. Etre clair sur les consignes, sur le but de la tâche - Varier les exercices, les activités.

4. LES BESOINS GÉNÉRAUX DES ENFANTS

4.1 Les besoins physiologiques

- Les besoins physiologiques sont à la base de la pyramide des besoins de l'enfant. S'ils ne sont pas satisfaits c'est la vie elle-même qui est en danger. Le besoin de se nourrir, de s'hydrater, de dormir, de se maintenir en bonne santé, d'être propre.
- Notre rôle éducatif est d'identifier les signes qui annoncent qu'un besoin n'est pas satisfait chez l'enfant.

- Ces signes annonciateurs permettent de faire le nécessaire pour satisfaire le besoin assez tôt avant qu'une carence s'installe et se produise. Pour d'autres besoins, les signes ne sont pas toujours évidents. Il est par exemple difficile de déceler un enfant qui a faim.
- Se demander si tous les besoins physiologiques sont comblés est la première étape en cas de tension. Elle permet bien souvent de désamorcer une situation de souffrance.
- Lors d'une crise, si nous constatons qu'un besoin physiologique n'est pas satisfait, il faut parfois savoir lâcher prise et revoir nos priorités pour mieux protéger l'enfant.
- Quel que soit notre comportement pour gérer cette situation il n'y a que l'apaisement du besoin qui pourra calmer l'enfant.

4.2 Le besoin de sécurité (Physique et Psychologique)

Un des besoins de l'enfant est de se sentir en sécurité, à l'abri des dangers. Si ce besoin n'est pas satisfait, c'est le sentiment de peur qui va se manifester le plus souvent.

4.3 Le besoin d'appartenance

Il s'agit d'une réalité pour l'enfant qui va rester présente tout au long de sa vie. Le besoin d'appartenir à un groupe, une culture, une communauté, une famille, de se sentir aimé, inclus, partager des choses et participer.

Un enfant qui ne se sent pas accepté, qui se sent mis à part, va développer un sentiment de tristesse voire de colère avec des comportements inappropriés. L'enjeu réel de notre action est que l'enfant s'accepte et soit accepté tel qu'il est.

Appartenir à un groupe, c'est également être en capacité d'accepter les autres tels qu'ils sont. En effet, notre groupe nous sert de référence, de repère pour nos actions, nos réflexions.

L'important est aussi de faire des activités qui créent du lien, de savoir montrer de la reconnaissance.

4.4 Le besoin d'estime de soi (reconnaissance).

L'enfant tout comme l'adulte va avoir un besoin d'estime de soi. Elle dépend bien sûr de l'estime externe, l'opinion que les autres portent sur lui. Mais elle dépend aussi de l'estime interne, l'opinion qu'il porte sur lui-même.

C'est sur l'estime externe que notre rôle d'éducateur va pouvoir s'exercer, nous allons pouvoir le faire en soulignant toutes les petites victoires, les progrès de l'enfant.

Cette reconnaissance va provoquer chez lui le sentiment de fierté, de satisfaction personnelle. Un des besoins de l'enfant est de se sentir utile, apprécié et respecté pour ce qu'il est.

Le responsabiliser, lui demander son aide pour des tâches simples, dès le plus jeune âge, contribuent à cette estime et tout cela contribue également à améliorer l'image qu'il a de lui.

L'estime par l'autonomie.

Nous pouvons tout simplement veiller à laisser du temps à l'enfant pour acquérir cette autonomie. Faire à sa place lui renvoie le message que : « tu n'es pas capable », ce qui est très mauvais pour son développement psychologique.

Une solution est d'observer l'enfant pour repérer à quel moment il se sent prêt à accomplir une nouvelle tâche.

De plus, le fait que l'enfant se sente capable et ne puisse pas le faire va créer une frustration qui va se traduire par des comportements inappropriés et notre rôle éducatif aura toute son importance avec une réponse adaptée.

4.5 Le besoin de réalisation de soi

C'est un besoin de découvrir et d'utiliser son potentiel. Son esprit est réceptif à tout ce qui l'entoure. Il passe par le fait d'accomplir des choses, de se cultiver. Il englobe toute la vie intérieure, la philosophie, la méditation et la connexion au monde...

L'enfant tout comme l'adulte ressent le besoin d'explorer le monde. Une nécessité de comprendre les choses, de s'épanouir et de trouver sa place dans l'univers.

Le besoin de réalisation de soi peut aussi comprendre tout ce qui est artistique, culturel...

Pour l'enfant, la difficulté à satisfaire ce besoin vient du fait qu'il a très peu de contrôle sur sa propre existence. Notre rôle est donc de l'aider en lui redonnant un peu de pouvoir de décision sur sa propre vie : utiliser l'outil de son choix pour que l'enfant atteigne l'objectif avec ses propres moyens. Nous pouvons également lui demander son avis et chercher avec lui une solution pour résoudre un problème et l'amener à choisir une démarche cohérente (développement de la réflexion).

5. OBJECTIFS GENERAUX

- Développer et diversifier l'offre d'activités (loisirs, sports, culture, jeux divers...)
- Impliquer les structures locales (écoles, associations, municipalité...) dans certains projets
- Impliquer les enfants autour de la notion de projet
- Favoriser l'autonomie et la mixité

6. MOYENS (HUMAINS, MATERIELS, ORGANISATIONNELS ET FINANCIERS)

- Les locaux seront aménagés de manière à offrir à chaque tranche d'âge un lieu adapté à ses activités (salle éveil école, salle des vignes, restauration scolaire...)
- Un inventaire précis du matériel sera établi avant les vacances afin d'assurer son remplacement et de pouvoir envisager les évolutions nécessaires en termes d'investissements
- Lors des réunions de préparation, un programme avec des plannings sera établis afin de pouvoir proposer un panel d'activités très diversifié.
- Des Devis pour des prestations répondant aux thèmes choisis en fonction des périodes seront fait et validés par les élus en respectant un budget préétabli

- Les animateurs à l'année, avec les vacataires et les stagiaires formeront une équipe selon les périodes mais aussi en fonction des effectifs pour respecter le taux d'encadrement.
- La municipalité met à disposition des infrastructures, installations sportives et agents d'autres services (service gestion des salles, service technique, médiathèque...) afin de répondre à la demande des animateurs.
- Grâce au PEDT, des partenariats locaux seront conventionnés afin d'associer les acteurs éducatifs de la commune à des projets et des événements
- Mise en place et application des règles de vie avec la participation et la collaboration des enfants
- Mise en place de jeux de groupes mixtes
- Ecoute et application des demandes des enfants respectant leur rythme et leur sécurité

7. ROLES ET ATTITUDES DE L'EQUIPE EDUCATIVES (DIRECTEURS, ANIMATEURS, STAGIAIRES ET PARTENAIRES)

L'une des priorités de la mairie de Martillac est de proposer un accueil de qualité encadré par une équipe d'animation qualifiée et impliquée dans le fonctionnement de la structure.

7.1 Composition de l'équipe pédagogique du Service Jeunesse et Éducation :

- 1 responsable Jeunesse et Éducation (Directeur ALSH Ados)
- 1 directrice (et animatrice) référente Animation
- 1 directrice (et animatrice) référente Vie Scolaire (PAI, ATSEM, Restauration et Inscriptions)
- 10 animateurs (+ vacataires, intervenants et stagiaires)
- 6 ATSEM
- 2 cuisiniers (ateliers)
- 7 agents communaux (sur plusieurs services)

7.2 Gestion et Evaluation des animateurs et stagiaires

Rôle des animateurs :

- Garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respect des enfants comme individu
- Travail en équipe : écoute, entre aide, bon sens
- Remise en question et positionnement sur ses actions
- Répondre aux demandes des parents ou passer le relais aux personnes concernés
- Rôle éducatif et pédagogique : attitude professionnelle
- Dynamisme pour être disponible
- Aménager les espaces en fonction du public pour s'adapter aux besoins de chacun
- Un tuteur des animateurs en cours de formation BAFA sera désigné afin d'aider et d'accompagner les stagiaires dans leur cursus

8. LES PROJETS D'ANIMATIONS

Les projets d'animation sont principalement axés sur les notions de découverte, de plaisirs, d'expérimentation, de création et d'imagination. Ils favorisent la socialisation et l'apprentissage harmonieux de la vie en collectivité.

8.1 Journée-type

- 7h30-9h : Accueil extrascolaire
- 9h-12h : Activités (sportives, ludiques, culturelles et artistiques)
- 12h-13h30 : Déjeuner (repas et temps libre encadré)
- 13h30-16h : Activités (sportives, ludiques, culturelles et artistiques)
- 16h-17h : Goûter fourni par la commune
- 17h-18h30 : Accueil extrascolaire

8.2 Organisation générale des animations (réunions, thèmes...)

8.2.1 Projets « phares » :

- ✓ « **Premiers pas** » : projet d'intégration des enfants rentrant à l'école Maternelle avant la rentrée de septembre (mené par une animatrice de l'ALSH).
- ✓ **Le carnaval** : évènement phare organisé par le Service Jeunesse et les enfants du CMJ.
- ✓ **Les Ateliers** : organisation et planification d'ateliers avec des intervenants spécialisés (lecture, dessins, activités manuelles, théâtre...)
- ✓ **Les « Sports Vacances »** : projets en partenariat avec le Conseil départemental encadrés par des animateurs sportifs diplômés communaux.
- ✓ **Sensibilisation au handicap**
- ✓ **Projet ludothèque** conventionné
- ✓ **Spectacle de Noël** : Projet de fin d'année permettant aux parents d'assister à la représentation de leurs enfants ; moment de convivialité permettant également de connaître l'équipe d'animation.
- ✓ **Les jeux olympiques** : Organisé pendant le temps périscolaire par l'éducateur sportif.
- ✓ **Fête d'Halloween** : Premier évènement de l'année permettant aux enfants de faire travailler leur imaginaire grâce aux différentes activités proposés.
- ✓ **Boum de fin d'année** : évènement permettant au CM2 de dire « au revoir » à l'équipe d'animation ainsi que à l'ensemble des enfants du périscolaire.

8.2.2 Séjours

L'ALSH met en place des séjours éducatifs pendant l'été pour les 10-12 ans (découverte nature), et les adolescents (séjour Montagne en autonomie).

9. EVALUATION (GRILLES ET CRITERES)

- ✓ Tableau isolé afin que les animateurs puissent noter les problèmes rencontrés, les humeurs du jour, les ressentis sur les activités et l'équipe afin que le directeur faire un retour à son chef de service mais aussi pour résoudre les soucis évoqués

✓ Chaque objectif sera évalué en fonction :

1) De critères qualitatifs, par exemple : la fatigue de l'enfant, son autonomie, sa compréhension des consignes et des règles de vie, la place de l'animateur dans le groupe, son écoute aux souhaits des enfants.

2) De critères quantitatifs, par exemple : le nombre d'enfants qui participe à l'activité, la durée des activités ou temps libre par jour, le nombre d'activité, la réalisation ou non des activités proposées.



✓ Exemple de grille d'évaluation

Intitulés	1	2	3	4	5	Observations
Le projet						
Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?						
le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties ?						
L'équipe						
Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?						
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?						
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?						
Comment ont été les relations équipe pédagogique et équipe de service ?						
Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ?						
Le fonctionnement						
Comment à été l'organisation de l'accueil ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisant ?						
Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ?						
Comment à été la préparation des activités ?						
Comment à été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment à été la gestion des temps calme ?						
Comment à été la gestion des repas ?						
Les enfants						
Comment à été la participation des enfants ?						
Les activités ont-elle été adaptées à l'âge des enfants ?						
L'écoute et la prise en compte des enfants à t-elle été effectué ?						
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?						
Comment a été la gestion des enfants "difficile" ?						
Les parents / familles						
Comment a été la communication avec les parents ?						
Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?						
Comment à été la participation et l'implication des parents ?						

10. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Différents moyens de communication sont à disposition des familles :

- Le Site de la commune (www.martillac.fr)
- Le Portail de chaque « Famille » sur le site internet de la Commune où chacun dispose de ses propres informations et les possibilités de faire ses réservations
- Les Réseaux sociaux (Facebook et Instagram)
- Les informations sur les tableaux d'affichages
- Les réunions
- Les mails
- La distribution de flyers

✠ ✠ ✠ ✠ ✠